

LIVRET D'ACCUEIL



MICRO-CRECHE LES LIBELLULES

Micro-crèche Les Libellules

Maison de l'Enfance - Rue de Bogel

44521 COUFFE

☎ 06 34 04 44 43

leslibellules@sivomligne.fr

PRÉSENTATION

La Micro-crèche « Les Libellules » accueille les enfants âgés de 3 mois à 4 ans dont les parents résident à Couffé ou dans l'une des communes du SIVOM du secteur de Ligné (Mouzeil, Ligné, Le Cellier)

Les familles peuvent y confier leurs enfants pour quelques heures ou une journée entière, une ou deux fois par semaine.

L'ÉQUIPE



Soizic TEMPLET

Educatrice de Jeunes Enfants
Responsable de la structure



Cindy BRULLE

Auxiliaire de puériculture

LE LIEU

Un espace de la Maison de l'Enfance est aménagé pour accueillir les tout-petits :

- 1 salle principale avec différents espaces de jeux dont un dédié aux bébés
- 1 espace repas
- 1 salle de sieste
- 1 salle de change
- 1 cuisine

LA PÉRIODE

9H15-
16H15

LE LUNDI
ET LE
VENDREDI

HORS
VACANCES
SCOLAIRES

LES MODALITÉS

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil spontané : Le matin même, vous pouvez vous présenter à l'heure de l'ouverture ou téléphoner pour connaître les dernières disponibilités. Votre enfant sera alors accueilli en fonction des places restantes.

L'accueil sur réservation : Il est possible de réserver en avance des heures avec ou sans repas **dans la limite d'une journée par semaine**. Une journée supplémentaire peut vous être attribué à la dernière minute selon les places disponibles.

En cas d'absence non signalée, les heures réservées sont facturées, sauf en cas de maladie ou d'hospitalisation (présenter un certificat médical).

L'ACCUEIL RÉGULIER

Réservé aux enfants des 4 communes du SIVOM (Couffé, Le Cellier, Ligné, Mouzeil), il est valable pour une durée d'1 an sans durée minimale de fréquentation imposée.

Toutes les heures réservées et définies dans le contrat sont facturées même en cas d'absence (sauf celles justifiées par un certificat médical).

Tout contrat peut être revu ou résilié par les deux parties sous condition d'un préavis d'un mois.

En cas d'absence de votre enfant, n'oubliez pas de prévenir la Micro-crèche.



LES DOCUMENTS D'INSCRIPTIONS

Pour toutes inscriptions, vous devez fournir les éléments suivants :

- Numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin traitant,
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé,
- Ordonnance de paracétamol datée de moins de 6 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Copie d'imposition sur le revenu pour les familles non allocataires CAF
- Copie du jugement en cas de séparation ou divorce/autorité parentale
- Copie de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
- Justificatif de l'allocation RSA
- RIB (si prélèvement automatique)

Les tarifs sont définis selon les barèmes de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales). Les factures sont adressées à domicile tous les mois.

L'ACCUEIL

CE QU'IL FAUT APPORTER

- Une tenue de rechange (pensez au sac plastique)
- Des couches
- Des chaussons mis à l'arrivée
- Le doudou
- La tétine
- Le repas de l'enfant s'il reste la journée (si besoin le biberon de l'enfant)



EN CAS DE MALADIE

Les enfants fiévreux ne sont pas accueillis à la micro-crèche. Mieux vaut rester au chaud et au calme à la maison pour revenir en pleine forme.

En cas de traitement de longue durée le médecin de la structure évalue l'utilité d'un protocole d'accueil individualisé (PAI).

LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Accueil et séparation

L'accueil se fait progressivement à partir de 9h15. La séparation peut être un moment compliqué. Prenez le temps de dire au revoir à votre enfant. Expliquez-lui pourquoi vous partez et quand vous revenez le chercher.

Jouer et s'amuser

Les temps de jeu libre permettent aux enfants de s'approprier l'espace, développer leur relation à l'autre et découvrir les jouets mis à disposition.

Les temps d'activités (art plastique, manipulation, lecture, motricité, musique) favorisent l'écoute, la créativité, la concentration, le partage, etc.

Des intervenants extérieurs tels que des musiciens, des bibliothécaires... peuvent être sollicités pour nous accompagner lors de ces temps.

Prendre ses repas

Les repas des bébés sont donnés en fonction de leur rythme.

Pour les plus grands, le déjeuner commence vers 12h. Ils sont encouragés à faire les choses par eux-mêmes : tenir sa cuillère, boire de l'eau, s'essuyer la bouche... à chacun son rythme !

Dormir pour bien grandir

Le rythme de sommeil de chaque enfant est toujours respecté.

A bientôt à la micro-crèche !!!